

Notification 2021/010

-----  
1 octobre 2021

## NOTIFICATION AUX PARTIES

### Procédure de silence pour les Parties contractantes en vue de l'adoption de résolutions jusqu'à la MOP8

Le Secrétariat PNUE/AEWA souhaite vous informer que lors de sa 19<sup>ème</sup> réunion extraordinaire, le 27 septembre 2021, le Comité permanent a approuvé deux projets de résolution à soumettre aux Parties contractantes pour adoption par le biais d'une procédure de silence : le projet de Résolution sur le report de la MOP8 et le projet de Résolution sur les questions financières et administratives (budget 2022).

Cette procédure de silence pour l'adoption de résolutions, doit d'abord être spécifiquement autorisée par une procédure écrite. **Une lettre détaillée du Président du Comité permanent sur cette question est jointe à la présente notification.**

Le Secrétariat souhaite inviter instamment tous les points focaux nationaux à examiner attentivement la lettre et son annexe 1 (Projet de résolution Ex. 1 sur l'adoption de résolutions [...] via une procédure de silence) et à fournir tout commentaire ou toute objection à la procédure décrite, **au plus tard le 15 octobre 2021.** Toute objection doit être adressée par lettre officielle ou Note Verbale à chacune des deux personnes suivantes :

M. Simon Mackown, Président du Comité permanent : [simon.mackown@defra.gov.uk](mailto:simon.mackown@defra.gov.uk) et  
M. Jacques Trouvilliez, Secrétaire exécutif : [aewa.secretariat@unep-aewa.org](mailto:aewa.secretariat@unep-aewa.org)

En l'absence d'objection formelle des points focaux nationaux à l'AEWA, la Résolution Ex. 1 sera considérée comme adoptée à compter du 16 octobre 2021. Une fois adoptée, elle permettra au Président du Comité permanent de soumettre aux points focaux nationaux, dans une deuxième lettre, les projets de résolution sur le report de la MOP8 et sur les questions financières et administratives. Les deux projets de résolution ont été approuvés par le Comité permanent lors de la StC19 et sont joints à cette correspondance **pour votre seule information à l'heure actuelle.** Ceci afin de permettre aux points focaux nationaux de se préparer d'ores et déjà aux processus officiels de consultation nationale, jusqu'à ce qu'ils vous soient officiellement envoyés par le Président du Comité permanent assortis d'un nouveau délai de 6 semaines.

Enfin, le Secrétariat souhaite souligner qu'il sera crucial pour la poursuite du fonctionnement du Secrétariat jusqu'à la MOP8 d'avoir un budget en place pour 2022 d'ici la fin de cette année. Par conséquent, il ne sera pas possible d'envisager une prolongation de la date limite du 15 octobre mentionnée ci-dessus.

Pour davantage d'informations, veuillez contacter le Secrétariat de l'AEWA : [aewa.secretariat@unep-aewa.org](mailto:aewa.secretariat@unep-aewa.org)